Commune de Sigy le Châtel Compte rendu de la séance du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi neuf juin deux mil vingt-trois, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

<u>Présents</u>: M. Alain DOUARD, Mme Nicole RAPHANEL, M. Denis FRATER, M. Franck SPIELMANN, Mme Dominique DARNAND, M. Jacques BEAUMIER, Mme Emmanuelle FUMET, Mme Delphine SEGUIN et M. Jean-Pierre ALLUT

Représentés : M. Jean-Noël GONNEAUD a donné pouvoir à M. Denis FRATER, M. Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à M. Franck SPIELMANN

Secrétaire de la séance : Mme Emmanuelle FUMET

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- NOUVELLE DELIBERATION DE VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 mars 2023 par laquelle le conseil a décidé d'augmenter uniquement son taux de taxe d'habitation.

Il donne ensuite lecture du message en date du 2 mai 2023 de la Direction Départementale des Finances Publiques qui explique que, conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le taux de TH ne peut pas augmenter en proportion plus que le taux de TF sur le bâti ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières.

Le conseil municipal est donc amené à voter une structure de taux conforme à cette réglementation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de garder les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.04 %

<u>- MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DU COLLEGE DE SAINT-GENGOUX – CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE</u>

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion de la commune nouvelle Bonnay-Saint-Ythaire en lieu et place des communes de Bonnay et de Saint-Ythaire et prend note que la commune nouvelle Bonnay-Saint-Ythaire sera représentée par 2 titulaires et 2 suppléants jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

A la suite de la titularisation de la secrétaire de mairie au grade de Rédacteur, le maire présente au conseil municipal le nouveau tableau des effectifs entrant en vigueur au 1^{er} avril 2023.

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTE POURVUS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTE VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	oui	0	2h
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	oui	0	21h
Rédacteur	Rédacteur territorial	1	oui	0	10h

- REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de réviser les tarifs de concessions du cimetière communal en vigueur depuis 2010.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer les tarifs et durées des concessions et des caves-urnes comme suit :

- 120 € pour une concession de cave-urne pour 15 ans renouvelable
- 180 € pour une concession de 2 m² pour 30 ans renouvelable

- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Constatant l'absence d'un règlement intérieur pour le cimetière et pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement proposé après lecture et débats.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme FUMET Emmanuelle présente une formation « Gestes qui sauvent » et utilisation du défibrillateur animée par le SDIS à raison de 20€ par personne avec un groupe de 7 à 15 personnes. Le conseil municipal donne son accord.
- Le plan d'alerte et d'urgence de la commune est en cours d'élaboration, en complément du plan communal de sauvegarde. Celui-ci concerne les personnes vulnérables de plus de 65 ans. A ce jour, 17 personnes ont répondu favorablement.
- Plan paysage : la première adjointe rappelle aux conseillers l'avancement des travaux en vue du plan paysage final du Clunisois (4 axes : le paysage bocager, le paysage de la forêt et des arbres, le paysage de la pierre et paysage des énergies).
- Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise MESSIER concernant la peinture des portes du garage, du local de la bascule, des grilles de la bascule et de la pompe à eau pour un montant de 2800 € TTC. Devis accepté.
- Le conseil a évoqué de nouveau les problèmes de mobilité à Sigy. Malgré la plateforme WhatsApp installée pour notamment le covoiturage Sigy-Salornay, il faut bien reconnaitre que ce n'est pas satisfaisant et que cette proposition est à mettre à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Le Maire, Alain DOUARD